

Séance du 29 Octobre 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LHÔTELAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2021

Date d'affichage : IDEM

Nombre de Conseillers

* en exercice : 17
 * présents : 16
 * votants : 17

Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
LHÔTELAIS Jean-Philippe	X				MIDAVAINÉ Emmanuelle	X			
TURCHET Caroline	X				PELLETIER Sophie	X			
FAYEMI Dominique	X				QUERTIER Aurore	X			
DURANDIN Patrick	X				GAGNAIRE Jean-Marie	X			
COLLARD Chantal	X				DUBORDIER Damien		X		Mr Georges PONCIN
PONCIN Georges	X				DANNACHER Michèle	X			
LOTTE Bernard	X				DUTARTRE François	X			
REBESCHINI Martine	X				DOUCET Roselyne	X			
PECHOUX Frédéric	X								

Madame Chantal COLLARD a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

Mr le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- Compte rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2021 et retour d'autres réunions
- Rapport annuel 2020 du délégataire pour l'assainissement
- Choix de la banque et décision d'emprunt pour la construction du complexe Cantine/garderie et autres
- Décision modificative n° 03 du budget 2021
- Recrutement des agents recenseurs pour la collecte 2022
- Achat parcelles ZE 44 et ZE 47 (annulation de la délibération du 07 février 2020).
- Décisions du maire prises depuis la dernière réunion (MOE Travaux pour l'aménagement de la Montée des Abîmes et autres).

- Modification du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de MACON-Charnay. (Pour information)
- Documents d'urbanisme
- Courriers divers (Les Devets, Saône Veyle Reyssouze...)
- Questions diverses.

Compte rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2021 et retour d'autres réunions

Le compte rendu a été adressé par mail à chaque élu.

Résumé succinct :

- La taxe GEMAPI (taxe connue sous le nom de taxe inondation : <taxe additionnelle aux impôts locaux <foncière, habitation>) sera fixée début 2022
Chaque communauté de communes fixe son montant
- Les travaux de la gendarmerie de Saint-Laurent ont commencé
- Lors du prochain conseil communautaire, sera abordé le PADD ajusté pour tenir compte du SCOT.
- L'arrêt-projet du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est fixé au 30 novembre 2021 – Les zonages sont terminés.

Mme Doucet donne le compte rendu de la réunion de la commission Service aux familles.

Résumé succinct

- Les plages horaires de France-Services seront élargies car il y a beaucoup de demandes
- L'aide aux transports pour les personnes âgées a été reconduit : les critères sont identiques
- Il y aura un vote pour nommer les lieux d'accueil des enfants (crèches, groupements)
- Lancement d'un projet pour l'apprentissage du vélo pour encourager les trajets maison/écoles
- Une sécurisation des trajets devra être envisagée

Rapport annuel 2020 du délégataire pour l'assainissement Public Collectif et non collectif (SPAC et SPANC)

Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel du délégataire de Crottet (SPAC) a été présenté et approuvé au conseil communautaire du 27 septembre 2021 puisque la compétence assainissement a été transférée à la communauté de communes de la Veyle.

Le contrat avec SUEZ a pris effet au 1^{er} avril 2019 pour une échéance au 31 mars 2026 .

Il comprend 746 abonnés pour 19 km de réseau.
892 tâches d'exploitation ont été réalisées en 2020.

Il y a eu 216 950 € de recettes pour 213 180 € de charges avec apurements des déficits antérieurs pour 3 410 €.

Il présente également le rapport annuel du Service d'Assainissement Non Collectif 2020 (SPANC) .

2774 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur le territoire de la Communauté de communes

340 installations contrôlées en 2020 (246 sur l'existant)

270 vidanges réalisées.

Un programme d'aide du département est prévu en 2022 pour l'assainissement non Collectif (maxi 2000 € par installation). .

Sur Crottet, il subsiste des problèmes quant au déversement des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales sur la RD 1079 Le coût des travaux pour la mise aux normes avec la réalisation d'une mini station d'épuration serait d'environ 15 000 €uros.

Monsieur le Maire précise qu'avec le PLUi aucun permis ne sera délivré si absence d'assainissement collectif et de raccordement au réseau d'eau potable.

Choix de la banque et décision d'emprunt pour la construction du complexe Cantine/garderie et autres

Un comparatif des propositions a été fait pour les 3 banques qui ont répondu à la demande de la commune : La Banque des Territoires, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Emprunt pour financement d'investissements

Monsieur le Maire expose que le projet « Complexe Cantine / Garderie » ainsi que « l'aménagement de la Montée des Abîmes » sont les deux plus importants investissements prévus au budget 2021.

Il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer une partie de ces travaux.

A cet effet quatre banques ont été contactées et après comparatif des offres, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la décision d'emprunter, le montant, la durée et le choix de la banque.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité de contracter auprès de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel centre-Est** un emprunt de 1 000 000 euros.

Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

Montant du capital emprunté : 1 000 000 €uros

Durée d'amortissement : 216 mois

Taux d'intérêt : 0.99 %

Frais de dossier : 500 €

Périodicité retenue : mensuelle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Décision modificative n° 03 du budget 2021

Il est nécessaire d'ajuster le budget pour avoir les crédits nécessaires pour :

- la sécurisation du système informatique,
- le contrôle des accès internet pour les enfants de l'école,
- la rénovation de la téléphonie avec bornes wifi à l'école,
- l'installation de prises électriques sur les réverbères pour les illuminations de Noël.

Selon les montants proposés, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition détaillée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6218 : Autre personnel extérieur		24 500.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		24 500.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 500.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 500.00 €			
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				10 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				10 000.00 €
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.				10 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				10 000.00 €
Total	4 500.00 €	24 500.00 €		20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2031-230 : FERME DES HAUTS DE ST PAUL	2 200.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	2 200.00 €			
D 2041581 : GFP : Biens mobiliers, matériel		4 400.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		4 400.00 €		
D 2183-241 : Téléphonie		5 800.00 €		
D 2183-242 : sécurité informatique		5 200.00 €		
D 2188-151 : Achat div. matériels & mobilier		1 200.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		12 200.00 €		
R 10226 : Taxe d'aménagement				10 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				10 000.00 €
R 1321-151 : Achat div. matériels & mobilier				4 400.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				4 400.00 €
Total	2 200.00 €	16 600.00 €		14 400.00 €
Total Général		34 400.00 €		34 400.00 €

Recrutement des agents recenseurs pour la collecte 2022

4 personnes seront recrutées pour effectuer le recensement : Mesdames Marie-Odile QUIVET - Annick GAYRARD – Geneviève VAILLANT et Monsieur Jean-Marc FAVRE. Deux de ces personnes avaient déjà réalisé le recensement précédent.

Elles seront rémunérées sur un tarif à la feuille de logement et au bulletin individuel (les modalités précises feront l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion du conseil municipal)

Jean GAGNAIRE fait remarquer que la rémunération va sans aucun doute varier en fonction du taux de retour par internet.

Effectivement, car de plus en plus de personnes répondent par internet et il faudra tenir compte de ce nouveau paramètre pour la rémunération des agents.

Achat parcelles ZE 44 et ZE 47 (annulation de la délibération du 07 février 2020).

La décision d'achat de ces parcelles prises par l'ancienne municipalité a été remise à l'ordre du jour, la commune n'ayant pas vraiment besoin de ce terrain, un nouveau rendez vous s'est tenu le 27/11/2021 avec l'office notarial de Pont de Veyle et en fin de compte ces deux parcelles seront acquises puis revendues.

Décisions du maire prises depuis la dernière réunion (MOE Travaux pour l'aménagement de la Montée des Abîmes et autres).

Aménagement de la Montée des Abîmes

Deux entreprises avaient répondu.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la Société INFFRATEC pour un montant de 8 993 € HT.

Modification du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de MACON-CHARNAY.

Monsieur le Maire, destinataire du nouveau plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de MACON-CHARNAY, informe les élus que sa surface a été réduite .

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 24 septembre 2021 :

Droit de Prémption Urbain

Vte CANARD/JOSSERAND « 3 rue du Bon Lait »

Vte GABILLET-SECULA / AYZAZ « Centre Commercial La Tire »

Vte PICARD/GARNIER-LEVISSE « 90 chemin du Mortier »

Vte ROBERT-DEGLETAGNE / CHETAÏLLE-CHRIKI « 176 montée des Abîmes »

Vte CTS GONDCAILLE / GEREL-VAISSE « 222 chemin des Dignes »
Vte SCI PRES DE LA GARE / DEPARTEMENT DE L'AIN « 82 rue de Pont-de-Veyle »

Permis de construire

PC 001 134 21 D0012 – Monsieur VIEIRA Ivomar demeurant 13 route de l'Europe – 71000 MACON pour la construction d'une maison « lot 23 lotissement les Terrasses » 01290 CROTTET.

PC 001 134 21 D0013 – Monsieur SARTINI Aurélien demeurant 448 A route de Saint-Jean – 01290 CROTTET pour la fermeture d'une terrasse et la création d'une véranda.

Déclarations préalables

DP 001 134 21 D0053 – Monsieur DESMALLEES Jordan demeurant 74 allée du Verger – 01290 CROTTET pour la fermeture d'une terrasse en pièce de bureau.

DP 001 134 21 D0054 – Monsieur DESMALLEES Jordan demeurant 74 allée du Verger – 01290 CROTTET pour la construction d'un abri de jardin.

DP 001 134 21 D0055 – Monsieur DESMALLEES Jordan demeurant 74 allée du Verger – 01290 CROTTET pour la pose d'une pergola.

DP 001 134 21 D0056 – Monsieur DESMALLEES Jordan demeurant 74 allée du Verger – 01290 CROTTET pour la construction d'une piscine.

DP 001 134 21 D0057 – Monsieur DESMALLEES Jordan demeurant 74 allée du Verger – 01290 CROTTET pour la modification et la création d'ouvertures sur le garage et l'habitation.

DP 001 134 21 D0058 – Monsieur PERRIER André demeurant 62 allée des Rosiers – 01290 CROTTET pour la construction d'une véranda.

DP 001 134 21 D0059 – Monsieur DURSUN Nurettin demeurant 57 allée du Terrailon – 01290 CROTTET pour la construction d'une piscine.

Courriers divers

Zone des Devets

Suite à la réception du dernier jugement concernant la zone d'activités des Devets, Madame Dannacher explique les étapes administratives et judiciaires de ce dossier . Il

s'avère que l'intérêt public majeur du projet n'a pas été retenu par le juge d'où l'abrogation de l'autorisation de destruction des espèces protégées qui avait été accordée et par voie de conséquence de toutes les autorisations qui en découlaient. Intermarché a toute de même déposé un recours devant le Conseil d'Etat. Les taxes d'aménagement perçues par la commune sont donc toujours figées dans l'attente de l'arrêt du conseil d'Etat.

Questions diverses

Parcelle en friche quartier de St Jean

Le problème d'une parcelle en friche vers le quartier de St Jean a été évoqué. Suite aux réclamations des riverains inquiets par la prolifération des ronces sur ce terrain, le problème d'incendie qui pourrait se déclarer en été et mettre en danger les habitations riveraines, la présence d'animaux indésirables rats, serpents ..., il paraît indispensable de saisir les services des domaines pour prendre la tutelle de cette parcelle car les propriétaires des lieux ne réagissent pas aux courriers adressés par la mairie.

Loi Climat et Résilience

Monsieur le Maire a envoyé le texte de Loi à tous les membres du conseil municipal.

Ferme des Hauts de St Paul

Le conseil d'administration de l'EPF de l'Ain a validé la vente à Optimum Lotissements le 15 octobre 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
La séance est levée à vingt-trois heures.

LHÔTELAIS	TURCHET	FAYEMI	DURANDIN	COLLARD	PONCIN
LOTTE	REBESCHINI	PECHOUX	MIDAVAINÉ	PELLETIER	QUERTIER
GAGNAIRE	DUBORDIER <i>Excusé</i>	DANNACHER	DUTARTRE	DOUCET	